Bénéficiaires de la CSS, de l’ACS et de l’AME

# Coronavirus : Des masques pour les personnes en situation de précarité

## Domaine(s) :

- Santé

**Depuis le 20 juillet, le port du masque a été rendu obligatoire dans les lieux publics clos : magasins, centres commerciaux, banques, marchés couverts… Cette mesure sanitaire, qui vise à limiter la transmission de la Covid-19, peut être difficile à respecter pour certaines personnes aux revenus faibles.**

C’est pourquoi, pour permettre aux personnes les plus précaires de ces équipements de protection indispensables, un envoi de masques a été fait cet été et il est renouvelé cet automne. Les bénéficiaires au 24 septembre 2020 de la Complémentaire santé solidaire (CSS), de l’aide pour une complémentaire santé (ACS) et de l’aide médicale de l’État (AME) en recevront par la Poste, gratuitement et sans en faire la demande, courant novembre.

**Un lot de six masques grand public sera fourni. Si plusieurs personnes composent le foyer, chaque membre du foyer recevra six masques. Aucune démarche n’est nécessaire.**

Pour en savoir plus sur le port du masque en milieu clos, consultez la page « Port du masque « grand public » obligatoire en lieux clos – FAQ » [1] sur le site du ministère des Solidarités et de la santé.

**Mis à jour le** 05/11/20

**URL source:** https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-masques-pour-personnes-en-situation-de-precarite-0